

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2011

JANVIER À MARS

**Italie.** L'Union nationale des associations de transporteurs routiers (Unatras) tire la sonnette d'alarme dans un communiqué publié le 13 janvier : « *La profession ne peut plus attendre : la crise économique, la hausse vertigineuse des coûts du gazole et des assurances sont en train d'accueillir les entreprises de transport* ». L'Union nationale pointe une anomalie de taille : la loi 133/2008 relative aux coûts minimaux de transport est en vigueur depuis juin 2010 mais elle n'est pas contrôlée par les pouvoirs publics. « *Rien n'est entrepris pour faire respecter les délais de paiement fournisseurs* », assure Francesco del Boca, son président. Faut-il rappeler que ces délais oscillent entre 100 et 120 jours en Italie ? Seule certitude : la balle est dans le camp des chargeurs, lesquels disposent de six mois pour signer avec l'Unatras les contrats sectoriels (« *accordi volontari di settore* ») incluant les coûts minimaux obligatoires.



Francesco del Boca, président de l'Union nationale des associations de transporteurs routiers (Unatras).

**Portugal.** La grève générale du 24 novembre met en lumière la situation économique sombre des artisans transporteurs portugais. Luis Marques Lourenço,

dirigeant de Transescalens". Spécialiste du général cargo, il possède cinq véhicules et quatre camionnettes. Il emploie trois conducteurs. En année pleine, il réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 000€ ventilé entre l'industrie, le secteur agricole et la papeterie. Les délais de paiements oscillent entre 90 et 120 jours ! Les entreprises ont tendance à fermer boutique de manière frauduleuse pour ne pas acquitter les charges sociales. La fraude organisée aurait donné naissance à 5 000 entreprises qui perturbent de fait les lois de la concurrence. L'Association nationale des transporteurs de marchandises (ANTRAM), l'unique organisation professionnelle du pays, ne jouerait pas son rôle de syndicat patronal. Le gazole professionnel, réclamé depuis des années, n'est pas prêt d'être soutenu.

**Toulon.** Le « Cemil Baytügen », de l'armateur turc « Un Ro-Ro », fait escale pour la première fois au port de Bregailon à La Seyne-sur-Mer (83) le 26 janvier, en provenance de Pendik, près d'Istanbul, avec un potentiel de 400 semi-remorques. Le 31 janvier, un deuxième navire, « UN Akdeniz », propriété de cet armement, d'un potentiel de 200 remorques, accostait à son tour. La ligne roulière Pendik-Ambaril-Marseille opérée par l'armateur turc « Un Ro-Ro »



Un roulier de l'UN RO-RO, en provenance de Turquie.

ZOOM

COOPÉRATION POLICIÈRE

AMENDES TRANSFRONTALIÈRES

« *En France, la perception des amendes liées aux infractions des non-résidents représente, selon les saisons, entre 25 % et 50 % du total* » déclare le député Gérard Voisin le 1<sup>er</sup> février devant la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale. L'élu de Saône-et-Loire admet que le projet de directive sur les sanctions transfrontalières est au point mort en dépit de l'accord du Conseil de l'UE du 2 décembre (LOT2579). Il ambitionne de lutter contre l'impunité routière puisque, selon les statistiques européennes, les conducteurs étrangers représentent 5 % du trafic mais commettent 15 % des excès de vitesse. Les ministres européens des transports ont prévu d'instaurer un réseau d'échange électronique de données afin d'identifier le responsable de l'infraction, qu'il soit ou non propriétaire du véhicule. L'accord politique du 2 décembre crée une base juridique pour l'échange d'informations : la coopération des polices européennes. L'échange d'information se fera en principe via le système informatisé européen « Eucaris » concernant les véhicules et les permis de conduire. Seul bémol, si le contrevenant refuse de payer une éventuelle amende, le seul recours possible est de se référer aux législations nationales et à d'éventuels accords bilatéraux. « *Le pays où l'infraction a été commise pourra alors décider s'il poursuit ou pas le contrevenant* », pointe Gérard Voisin.



Gérard Voisin, député de Saône-et-Loire.

inaugurée fin juillet 2010 n'aura duré finalement que cinq mois. L'armateur turc a en effet décidé de faire escale à Toulon où il remplace l'armateur « UND Deniz », qui a abandonné cette ligne en novembre. L'armateur « UND Deniz » avait mis fin à sa liaison Tekirdag-Toulon parce qu'il avait refusé de confier à des transporteurs français l'acheminement des semi-remorques dételées sur leurs points de livraison en France ou dans les pays voisins.

**EUROVIGNETTE.** Utiliser le contre-pouvoir du Parlement européen sans céder au chantage du Conseil. C'est la stratégie de Saïd El Khadraoui, rapporteur de l'eurovignette à Strasbourg. C'est que, depuis l'accord politique du 15 octobre dernier (LOT 2569), l'eurodéputé belge a des raisons légitimes d'entrer en résistance. Le dossier peut paraître éloigné des préoccupations actuelles des transporteurs : l'instauration d'un péage modulé est prévu à l'horizon 2013-2014, son adoption reste



Carla vous présente le logiciel pour la logistique CarLo® :

- Logiciel transport
- Planification des tournées
- Logiciel de dispatching



Partenaire pour la France:

ADISNOR

34 bis rue SADI CARNOT

76240 LE MESNIL ESNARD

Téléphone +33 2 35 79 40 65

Plus d'informations sur [www.soloplan.fr](http://www.soloplan.fr)